

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :
187, Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

COMPTE-RENDU
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DELEBARRE Jean, BEADES Miguel, DUTHOIT Hugues, DAUBRESSE Marc-Philippe, ASTRUC-DAUBRESSE Brigitte, BRIFFAUT Jean-Jacques, MAZEREEUW Alain, MAILLIET Marie-Gérard, SAVARY Thérèse, SAS Michel, ITIER Jean-Luc, DESRUMAUX Jean-Luc, HOUZE Michel, HOUSSIN Jacques, DERVYN Olivier, MASSE Elisabeth, COLARD Patrick, LAHOUSTE Pascale, DELEBARRE Christelle, BOUCAUT Daniel, TOULEMONDE Thierry, HALLYNCK Rose-Marie, BOCKLANDT Christine, PEUGNET Marielle, GUIBERT Gérard, LIENART Christophe, DELEBARRE Patrick, LHERBIER Pascal, CATHELAIN Loïc, LEPRETRE Sébastien, MASSIET-ZIELINSKI Violette, BIZOT Evelyne, DETOURNAY Alain, PETRONIN Yvon

Membres suppléants avec Voix Délibératives :

PHILIPS Damien, DE BROUCKER Didier, RIBEAUCOURT Patrice, FRAPPART Laurent, WAHL Arlette, DEBERGH René, WASILKOWSKI Claude, CICERO Luigi

Membres titulaires absents, excusés :

DEPRICK Carole, BAUDRY Jean-Marc, BILLAU Alain, CAUDRON Christophe, KRIEGER Christiane, MAIFFRET Christine, REYNAERT Claude, BINET Patrick, CONVERT Christophe, ACQUETTE Stéphane, PENNEQUIN Pierre, MARANT Georges, HENNO Olivier, DELAPLACE Rudy, LEKIEN Danièle, CROS Jean-Yves, DESTAEBEL Patricia, BALLOY Daniel, PLATTEEUW Rudy, MOENECLAËY Hélène, JEAN-BAPTISTE Bernard, GERARD Bernard, ROCHER Sophie, VERLEY Pierre, TRAISNEL Brigitte

Secrétaire de séance : CATHELAIN Loïc

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 21 Mars 2017

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 42

→ Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 15 Mars 2017

→ **INFORMATIONS**

- Information marchés conclus en 2016
- Décisions de Bureau (**Rapport d'information**)

→ **ORDRE DU JOUR**

05-17 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Budget principal - Section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	1 952 077,04
Total des recettes	2 116 141,73
Résultat de l'exercice 2016	164 064,69
Excédents antérieurs	529 312,67
Intégration résultats par opération d'ordre non budgétaire (OTI)	54 507,63
Résultat cumulé au 31 décembre 2016	747 884,99

Budget principal - Section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	64 383,74
Total des recettes	197 392,77
Résultat de l'exercice 2016	133 009,03
résultats antérieurs	1 282 724,09
Intégration résultats par opération d'ordre non budgétaire (OTI)	22 891,98
Résultat cumulé au 31 décembre 2016	1 438 625,10

Budget annexe pour la Résidence Georges DELFOSSE - Section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	3 466 599,28
Total des recettes	3 861 158,09
Résultat de l'exercice 2016	394 558,81
résultats antérieurs	74 628,11
Résultat cumulé au 31 décembre 2016	469 186,92

Budget annexe pour la Résidence Georges DELFOSSE - Section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	492 696,02
Total des recettes	73 694,79
Résultat de l'exercice 2016	-419 001,23
résultats antérieurs	824 819,30
Résultat cumulé au 31 décembre 2016	405 818,07

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif pour l'exercice 2016.

06-17 : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du SIVOM (budget principal) et de la résidence Georges Delfosse (budget annexe).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Considérant que :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal et du budget annexe,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Bureau et la commission finances ayant été consultés lors de leurs séances respectives des 16 et 23 Mars 2017, il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte de gestion du receveur.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016.

07-17 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Budget principal - Section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	1 952 077,04
Total des recettes	2 116 141,73
Résultat de l'exercice 2016	164 064,69
Excédents antérieurs	529 312,67
Intégration résultats par opération d'ordre non budgétaire (OTI)	54 507,63
Résultat cumulé au 31 décembre 2016	747 884,99

Le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit :

Nature	Montant
Au compte R 002	747 884,99

Budget principal - Section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	64 383,74

Total des recettes	197 392,77
Résultat de l'exercice 2016	133 009,03
Résultats antérieurs	1 282 724,09
Intégration résultats par opération d'ordre non budgétaire (OTI)	22 891,98
Résultat cumulé au 31 décembre 2016	1 438 625,10

Le budget fait apparaître un excédent d'investissement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit :

Nature	Montant
Au compte R 001	1 438 625,10

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve l'affectation des résultats du budget principal pour l'exercice 2016.

08-17 : CONTRIBUTIONS DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2017

1. FISCALISATION DES COMMUNES ADHERANT A L'INTEGRALITE DES COMPETENCES

918 000,00

50 % au prorata population	459 000,00
25 % au prorata produit attendu	229 500,00
25 % au prorata des masses globales d'imposition	229 500,00

Au prorata de la population

	2017 base Insee 2016	2016 base Insee 2015
Lambersart	28 836,00	28 782,00
Marquette	10 265,00	10 306,00
Pérenchies	8 335,00	8 348,00
Saint-André	11 711,00	11 436,00
Verlinghem	2 351,00	2 381,00
Wambrechies	9 935,00	9 784,00
Quesnoy-sur-Deûle	6 999,00	7 054,00
Lompret	2 360,00	2 355,00
TOTAL	80 792,00	80 446,00

	2017 base Insee 2016	2016 base Insee 2015
Lambersart	163 824,69	164 221,19
Marquette	58 318,09	58 802,85
Pérenchies	47 353,27	47 631,11
Saint-André	66 533,18	65 250,28
Verlinghem	13 356,63	13 585,25
Wambrechies	56 443,27	55 824,48
Quesnoy-sur-Deûle	39 763,11	40 247,94
Lompret	13 407,76	13 436,90
TOTAL	459 000,00	459 000,00

Au prorata du produit attendu

Lambersart	17 245 615,00	16 974 277,00
Marquette	5 346 891,00	5 239 934,00
Pérenchies	2 969 720,00	2 884 936,00
Saint-André	6 494 993,00	6 213 091,00
Verlinghem	827 775,00	799 674,00
Wambrechies	5 232 362,00	5 024 475,00
Quesnoy-sur-Deûle	2 280 361,00	2 217 247,00
Lompret	974 215,00	968 350,00
TOTAL	41 371 932,00	40 312 984,00

Lambersart	95 665,55	96 633,79
Marquette	29 660,48	29 779,47
Pérenchies	16 473,75	16 423,81
Saint-André	36 029,28	35 370,85
Verlinghem	4 591,87	4 552,51
Wambrechies	29 025,16	28 604,11
Quesnoy-sur-Deûle	12 649,71	12 622,69
Lompret	5 404,20	5 512,77
TOTAL	229 500,00	229 500,00

Au prorata des masses globales d'imposition

Lambersart	48 258 300,00	47 568 300,00
------------	----------------------	---------------

Lambersart	85 350,19	86 306,21
------------	------------------	-----------

Marquette	15 227 300,00	14 839 100,00
Pérenchies	10 541 800,00	10 232 100,00
Saint-André	20 065 300,00	19 238 900,00
Verlinghem	3 992 100,00	3 857 400,00
Wambrechies	17 963 700,00	17 276 500,00
Quesnoy-sur-Deûle	9 172 300,00	8 925 500,00
Lompret	4 542 000,00	4 552 800,00
TOTAL	129 762 800,00	126 490 600,00

Marquette	26 931,18	26 923,53
Pérenchies	18 644,35	18 564,75
Saint-André	35 487,72	34 906,37
Verlinghem	7 060,47	6 998,73
Wambrechies	31 770,81	31 345,86
Quesnoy-sur-Deûle	16 222,24	16 194,11
Lompret	8 033,03	8 260,44
TOTAL	229 500,00	229 500,00

TOTAL PARTICIPATION

	2017 base Insee 2016	2016 base Insee 2015
Lambersart	344 840,43	347 161,20
Marquette	114 909,75	115 505,85
Pérenchies	82 471,36	82 619,67
Saint-André	138 050,19	135 527,50
Verlinghem	25 008,97	25 136,49
Wambrechies	117 239,25	115 774,45
Quesnoy-sur-Deûle	68 635,05	69 064,74
Lompret	26 845,00	27 210,11
TOTAL	918 000,00	918 000,00

2. FISCALISATION DES COMMUNES ADHERANT A LA CARTE

La contribution est calculée, comme pour les communes adhérant à l'ensemble des compétences, au prorata des critères de population (base Insee 2016), du produit attendu et des masses globales d'imposition.

Les bases, à partir desquelles s'effectuent ces calculs correspondent au budget prévisionnel 2017 affecté par compétence.

→ base retenue sur la compétence animation, activités de loisirs, culturelles et patrimoniales : 366 785,00 €

→ base retenue sur l'emploi et le service civique : 895 180,60 €

→ base retenue sur la compétence archives : 107 362,40 €

Pour la commune de Warneton, la contribution fiscalisée est proratisée (10/12^{ème}) suivant la date d'entrée de la commune prononcée par arrêté préfectoral en date du 17 Février 2017.

Ce qui représente pour les communes adhérant à la carte :

	2017 base Insee 2016	2016 base Insee 2015
Deûlémont	5 601,91	3 972,43
Bondues	9 063,50	10 010,57
Marcq-en-Barœul	277 695,95	277 123,20
La Madeleine	141 028,09	141 924,86
Comines	44 487,87	31 567,94
Warneton	739,13	-
TOTAL	478 616,45	464 599,00

soit un montant total pour l'ensemble des villes adhérentes au SIVOM de 1 396 616,45 €.

3. CONTRIBUTIONS FINANCEES PAR VOIE BUDGETAIRE

La commune de Bondues a fait connaître son souhait de financer une partie de ses contributions (30 %) par voie budgétaire.

Ceci représente pour la commune de Bondues une contribution pour l'année 2017 d'un montant de 3 884,36 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte les contributions fiscalisées des communes adhérentes pour un montant de 1 396 616,45 €, et adopte la contribution à la compétence « aide à la gestion des archives » de la commune de Bondues, financée par voie budgétaire pour un montant de 3 884,36 €.

09-17 : BUDGET 2017 – BUDGET

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap Articles	Libellés	BP 2016	BP 2017
60612	Energie Electricité	3 000,00	3 000,00
60622	Carburant	1 000,00	1 000,00
60623	Alimentation	700,00	700,00
60631	Fournitures d'entretien	250,00	250,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	800,00
6064	Fournitures de bureau	4 500,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00	300,00
6122	Crédit-bail mobilier	2 000,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	6 500,00	4 350,00
6135	Locations mobilières	4 900,00	4 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00	15 000,00
61521	Terrains		
61522	Bâtiments		
61558	Autres biens mobiliers	500,00	500,00
6156	Maintenance	16 000,00	16 000,00
6161	Primes d'assurances	3 700,00	3 400,00
617	Etudes et recherches	25 000,00	40 000,00
6182	Documentation générale	2 200,00	2 500,00
6184	Versements à des org formation	8 000,00	8 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	200,00	200,00
6225	Indemnités au comptable et régisseur	400,00	300,00
6226	Honoraires	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	6 100,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	116 600,00	127 000,00
6236	Catalogues et imprimés	63 200,00	64 400,00
6238	Divers	9 900,00	7 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	3 000,00
6256	Missions	700,00	700,00
6257	Réceptions	5 000,00	5 000,00

6261	Frais d'affranchissement	7 500,00	9 000,00
6262	Frais de télécommunications	8 650,00	7 300,00
6281	Concours divers cotisations		
6288	Autres services extérieurs	42 625,00	62 500,00
637	Autres impôts, taxes et versements assi	5 000,00	5 000,00
011	Charges à caractère général	364 425,00	400 200,00
6331	Versement de transport	8 200,00	8 200,00
6332	Cotisations versées au FNAL	2 000,00	2 040,00
6336	Cotisations versées au CNFPT et au CDG	6 200,00	6 200,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assi	1 400,00	1 400,00
64111	Rémunération principale	256 000,00	320 000,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	14 000,00	14 400,00

64116	Indemnité de licenciement		
64118	Autres indemnités	110 000,00	131 600,00
64131	Rémunération	62 000,00	4 500,00
64138	Autres indemnités non titulaires		300,00
6451	Cotisations URSSAF	65 000,00	60 000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	99 000,00	125 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	3 500,00	600,00
6455	Cotisations assurances personnel	12 000,00	
6458	Cotisations autres organismes sociaux	3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	700,00	800,00
6488	Autres charges de personnel	30 000,00	30 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	673 000,00	708 040,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS		
6531	Indemnités	82 000,00	78 000,00
6533	Cotisations retraite	8 000,00	7 200,00
6534	Cotisation sécurité sociale	20 000,00	17 500,00
6541	Créances admises en non-valeur		456,00
65737	Subventions fonctionnement org publics		
6574	Subventions fonctionnement Autres org	721 250,00	722 000,00
65	Autres charges de gestion courante	831 250,00	825 156,00

	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 868 675,00	1 933 396,00
--	--	---------------------	---------------------

011+012+014+65+656

66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 500,00	7 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	8 500,00	7 500,00
673	Titres annulés	550,00	
6748	Autres subventions exceptionnelles	132 842,00	135 021,53
678	Autres charges		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	133 392,00	135 021,53
022	Dépenses imprévues		

maxi dep reelles *7,5%

	TOTAL DEPENSES REELLES	2 010 567,00	2 075 917,53
--	-------------------------------	---------------------	---------------------

011+012+014+65+656+66+67+68+022

O23	Virement à la section d'investissement OS		
6811	Dotations aux amortissements OS	106 910,00	62 000,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	106 910,00	62 000,00

TOTAL prélèvements au profit section Investissement O23+O42		106 910,00	62 000,00
---	--	-------------------	------------------

O43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonct.		
------------	--	--	--

TOTAL DEPENSES D'ORDRE		106 910,00	62 000,00
-------------------------------	--	-------------------	------------------

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 117 477,00	2 137 917,53
--------------------------------------	--	---------------------	---------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap Articles	Libellés	BP 2016	BP 2017
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	583 820,30	747 884,99
6419			
6459	Remboursement sur rémunération du personnel		10 000,00
O13	Atténuations de charges		10 000,00
7062	Redevance et droits des services à caractère culturel	3 000,00	3 000,00
70688	Autres prestations de service	56 218,00	81 485,00
70848	Aux autres organismes	260 015,00	275 000,00
70	PRODUITS	319 233,00	359 485,00
73111	Contributions directes	1 382 599,00	1 396 764,26
73	Impôts et taxes	1 382 599,00	1 396 764,26
74718	Autres participations	3 500,00	6 600,00
7473	Départements	1 500,00	17 000,00
74741	Participation des communes	303 908,79	303 908,79
74758	Autres groupements	4 290,24	3 884,36
7478	Autres organismes	10 500,00	15 000,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	323 699,03	346 393,15

TOTAL	RECETTES GESTION COURANTE 70+73+74+75+013	2 025 531,03	2 112 642,41
--------------	---	---------------------	---------------------

76811	Produit net sur cession de vmp	18 850,00	24 044,52
76	PRODUITS FINANCIERS	18 850,00	24 044,52
7711	Dédits		
775	Produits de cessions des immobilisations		
7788	Produits exceptionnels divers	45 585,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 585,00	0,00

TOTAL RECETTES REELLES		2 089 966,03	2 136 686,93
-------------------------------	--	---------------------	---------------------

7785	Excédents d'investissement transféré au compte de résultat		
------	--	--	--

042	Opération d'ordre de transferts entre sections		
-----	--	--	--

TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT		0,00	0,00
--	--	-------------	-------------

042+043

TOTAL RECETTES		2 673 786,33	2 884 571,92
-----------------------	--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap Articles	Libellés	BP 2016	BP 2017
2031	Frais d'études	50 000,00	50 000,00
2051	Concessions brevets	18 225,60	15 000,00

20	Immobilisations incorporelles	68 225,60	65 000,00
20414	Subvention d'équipement versée		
204	Subvention d'équipement versée		
2111	Terrains		
2135	Installations générales, agencement	15 102,53	10 000,00
2138	Autres constructions	400 000,00	400000
21532	Réseaux d'assainissement		
2181	Installations générales, agencement		
2183	Matériel de bureau et informatiques	10 063,60	30 000,00
2184	Mobilier	16 903,83	10 000,00
2188	Autres	10 000,00	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	452 069,96	445 000,00
2313	Constructions		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		520 295,56	525 000,00
------------------------------------	--	-------------------	-------------------

1641	Emprunt en euros	23 500,00	23 350,00
2764	Créances sur particuliers et autres personnes de droit privé		
020	DEPENSES IMPREVUES		

TOTAL DEPENSES FINANCIERES		23 500,00	23 350,00
-----------------------------------	--	------------------	------------------

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
16888	Intérêts courus sur autres emprunts et dettes		
28051	Concessions de droits		
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		543 795,56	548 350,00
--	--	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER		11 295,56	
--------------------------	--	------------------	--

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		555 091,12	548 350,00
---	--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

RECETTES

Chap Articles	Libellés	BP 2016	BP 2017
001	EXCEDENT d'investissement reporté	1 305 616,07	1 438 625,10
024			
10222	FCTVA	1 600,00	5 313,00
10	DOTATIONS	1 600,00	5 313,00
1641	Emprunt en euros		
21533	Réseaux câblés		
21	Immobilisations corporelles		
2764	Créances sur particuliers	110 977,00	110 977,00
27	Autres immobilisations financières	110 977,00	110 977,00

TOTAL RECETTES REELLES	112 577,00	116 290,00
-------------------------------	-------------------	-------------------

021	Virement de la section de fonctionnement		
28041412	Amortissement subvention d'équipement versée	34 200,00	7 300,00
28041482	Bâtiments et installations	15 000,00	14 700,00
28051	Concession de droits	8 500,00	7 450,00
28135	Installations générales, aménagement	12 900,00	11 400,00
28181	Installations générales	1 500,00	450,00
28182	Amt matériel de transport		2 900,00
28183	Amt matériel de bureau	17 700,00	8 850,00
28184	Amt mobilier	13 250,00	5 850,00
28188	Autres	3 860,00	3 100,00
28	Amortissement des immobilisations	106 910,00	62 000,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	106 910,00	62 000,00

TOTAL recettes d'ordre d'investissement	106 910,00	62 000,00
--	-------------------	------------------

TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	219 487,00	178 290,00
-------------------------------------	-------------------	-------------------

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 525 103,07	1 616 915,10
--------------------------------------	---------------------	---------------------

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte le budget 2017.

10-17 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCE IRRECOUVRABLE

Vu le titre de recette n° 2014 T-700300000014 d'un montant de 456 €, émis à l'encontre de Madame GUIRAUD Alexandra et correspondant au remboursement d'indemnités journalières versées à tort par l'Office de Tourisme du Val de Deûle ;

Vu la reprise de Madame GUIRAUD Alexandra au sein des effectifs du SIVOM suite à la liquidation de l'Office de Tourisme ;

Sur demande du receveur, le SIVOM alliance nord-ouest propose d'admettre en non-valeur ce titre.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical d'admettre en non-valeur la somme ci-dessus énoncée.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, admet en non-valeur la somme ci-dessus énoncée.

11-17 : SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION ALPES ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION

L'association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité (ALPES) a été créée en Janvier 2002 pour organiser la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Métropole Nord-Ouest (PLIE) sur le territoire du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des communes de La Madeleine et de Marcq-en-Barœul.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, ce dernier s'engage à subventionner l'association. La subvention couvre une partie des frais de la structure d'animation et de gestion du PLIE et participe au financement des actions destinées au public ciblé. Elle est calculée sur la base d'une participation financière du SIVOM Alliance Nord-Ouest à hauteur de 1,52 € par habitant des communes adhérentes et par an.

Conformément à la circulaire interministérielle du 03 Août 2005 prévoyant l'inscription des Maisons de l'Emploi dans le prolongement de structures existantes, les élus locaux porteurs du projet de la Maison de l'Emploi Métropole Nord-Ouest ont proposé que l'Association ALPES soit le porteur juridique de cette structure.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association, réunie le 04 Mai 2006, a procédé à des modifications statutaires permettant le portage juridique de la Maison de l'Emploi par l'association ALPES.

Le 31 Mars 2010, l'association ALPES a absorbé l'association Mission Locale Métropole Nord-Ouest créée en 1996 pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans domiciliés dans le secteur des communes membres du SIVOM, ainsi que des communes de Marcq-en-Barœul et La Madeleine. Suite à cette fusion/absorption, l'association ALPES s'est substituée dans le bénéfice et la charge de tous contrats passés par l'association Mission Locale.

Or, le SIVOM a, le 22 Janvier 1998, passé une convention-cadre avec l'association Missions Locale par laquelle il s'est engagé à la subventionner. L'association ALPES sollicite donc une subvention couvrant une partie des frais de la structure d'animation et de gestion de l'activité Mission Locale et participant au financement des actions destinées au public ciblé.

En conséquence, il est proposé :

- au titre du PLIE : de fixer le montant de la subvention à 218.290,24 € pour l'année 2017 et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention (base Insee 2016), dont tout ou partie pourrait être mobilisé en contrepartie du FSE,
- au titre de la Maison de l'Emploi : de fixer le montant de la subvention annuelle 2017 à 150.000,00 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention,
- au titre de la Mission Locale : de fixer le montant de la subvention annuelle 2017 à 323.641,00 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association ALPES pour l'année 2017.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants (les administrateurs de l'association ALPES ne prenant pas part au vote), décide d'attribuer les subventions pour les montants ci-dessus indiqués et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

12-17 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU SIVOM – BUDGET PRINCIPAL

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

Cette subvention est calculée à raison de 2 % des traitements effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2016.

Le montant à payer pour l'année 2017 s'élève à 7.639,25 €, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 Décembre 2016.

En conséquence, il est proposé :

- de donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif principal du SIVOM pour un montant de 7.639,25 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention pour le montant ci-dessus indiqué.

13-17 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE L'EHPAD – BUDGET ANNEXE

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales de l'EHPAD – Résidence Georges DELFOSSE.

Cette subvention est calculée à raison de 2 % des traitements bruts effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2016.

Le montant à payer pour l'année 2017 s'élève à 22.141,47 €, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 Décembre 2016.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- de donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif annexe de l'EHPAD – Résidence Georges DELFOSSE pour un montant de 22.141,47 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention pour le montant ci-dessus indiqué.

14-17 : SUBVENTION AU CLIC

L'association CLIC Métropole Nord-Ouest a été créée en Juin 2005 pour coordonner l'action médico-sociale autour de la personne âgée sur le territoire du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des communes environnantes qui le souhaitent.

Elle est chargée d'assurer, par l'intermédiaire d'un dispositif de référence et de proximité, l'information et l'orientation des personnes âgées, des familles, des professionnels et des aidants.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM aux côtés de l'État et du Conseil Général, en contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse qu'elle en remplit réellement toutes les clauses, le SIVOM s'engage à subventionner l'association à hauteur d'une somme qui fait chaque année l'objet d'une délibération.

Par délibération de l'Assemblée Départementale lors de sa séance plénière du 10 Avril 2006, la contribution financière des communes a été fixée à 0,20 € par habitant minimum.

Ainsi, le CLIC sollicite une subvention d'un montant de 16.158,40 €, soit 0,20 € par habitant, au titre de l'année 2017 (suivant les critères de population à n-1).

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association CLIC pour l'année 2017,
- d'autoriser l'affectation d'une subvention de 16.158,40 € à cette association.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention pour le montant ci-dessus indiqué et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

15-17 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ADIL DE LOCAUX ET BIENS MOBILIERS

Dans le cadre de sa compétence Développement Durable, le SIVOM Alliance Nord-Ouest a décidé, par délibération du 16 décembre 2010, d'apporter son soutien au meilleur projet associatif visant à faciliter l'accès à l'information du public sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables par le biais de la mise en œuvre d'un Espace Info-Energie.

Suite à l'appel à projet lancé fin décembre 2010, le SIVOM a retenu le projet présenté par l'ADIL du Nord et lui a octroyé une subvention annuelle de 15.000,00 € et mis à sa disposition un espace de bureau et des biens mobiliers par le biais de conventions d'objectifs.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, cette subvention est prise en charge par la MEL, le SIVOM continuant quant à lui de mettre à disposition de l'ADIL les biens ci-dessus désignés.

Afin d'encadrer les modalités de mise à disposition des biens, il y a lieu de mettre en place une convention avec l'ADIL du Nord.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition de locaux et de biens mobiliers avec l'ADIL du Nord.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Président à signer la convention.

16-17 : TARIFS JOURNALIERS D'HEBERGEMENT 2017 POUR L'EHPAD GEORGES DELFOSSE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées,

Au regard des dispositions consécutives aux orientations adoptées par l'Assemblée Départementale les 12 Octobre et 17 Décembre 2015 relatives à la tarification des établissements pour personnes âgées, le SIVOM est amené à fixer indépendamment des orientations du Département, la politique tarifaire de l'EHPAD Georges Delfosse pour les places non habilitées.

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité Syndical de fixer, pour les places non habilitées à l'aide sociale, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement 2017 comme suit :

- tarif journalier afférent à l'hébergement pour les plus de 60 ans : 56,11 € (55,85 € en 2016),
- tarif journalier afférent à l'hébergement pour les moins de 60 ans : 74,76 € (74,41 € en 2016).

Ces tarifs s'appliqueront à la date où la délibération aura été rendue exécutoire.

L'arrêté du Président du Conseil Départemental en date du 30 Décembre 2016 précise les tarifs journaliers d'hébergement 2017 pour les places habilitées à l'aide sociale comme suit :

- tarif journalier afférent à l'hébergement pour les plus de 60 ans : 62,14 €,
- tarif journalier afférent à l'hébergement pour les moins de 60 ans : 79,53 €.

Un arrêté ultérieur du Département fixera les tarifs Dépendance 2017.

Il est précisé que ces tarifs sont révisés annuellement et fixés par le Département ou le SIVOM, chacun en ce qui le concerne.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les tarifs hébergement 2017 pour l'EHPAD Georges Delfosse.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs journaliers d'hébergement 2017 de l'EHPAD Georges Delfosse.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.